

## 1. DENOMINATION DU MEDICAMENT

Kaloban sirop

## 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

100 g (=93,985 ml) de sirop contient 0,2506 g d'extrait liquide séché de racine de *Pelargonium sidoides* (1:8 – 10) (EPs® 7630).

L'agent d'extraction : 11% d'éthanol (m/m).

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1

## 3. FORME PHARMACEUTIQUE

Sirop

Kaloban est un sirop orange à marron clair.

## 4. DONNEES CLINIQUES

### 4.1 Indications thérapeutiques

Rhume. Cette indication est fondée uniquement sur l'usage traditionnel de ce médicament à base de plantes.

Kaloban sirop est indiqué chez les adultes et les enfants à partir d'1 an.

### 4.2 Posologie et mode d'administration

Posologie :

*Adultes et enfants à partir de 12 ans :*

7,5 ml de sirop, 3 fois par jour

*Enfants âgés de 6 à 12 ans :*

5 ml de sirop, 3 fois par jour

*Enfants âgés de 1 à 5 ans :*

2,5 ml de sirop, 3 fois par jour

Mode d'administration :

Il est conseillé de prendre le sirop le matin, le midi et le soir.

Durée du traitement :

Le traitement dure 7 jours en moyenne. Pour prévenir une rechute, il est recommandé de continuer le traitement pendant quelques jours quand les symptômes diminuent. Le traitement ne doit pas dépasser 3 semaines.

### 4.3 Contre-indications

- hypersensibilité à l'extrait de *Pelargonium sidoides* ou à l'un des excipients mentionnés à la rubrique 6.1
- des maladies hépatiques graves

### 4.4 Mises en garde spéciales et précautions d'emploi

Ne pas administrer Kaloban sirop aux enfants de moins d'1 an, par manque de données pour cet âge. Il est souhaitable d'exclure une pathologie sous-jacente éventuelle auprès de jeunes enfants.

Dans la notice pour le patient il est conseillé de consulter son médecin immédiatement si on ne perçoit pas d'amélioration endéans la semaine, si on a une fièvre persistante, si on a des problèmes hépatiques d'origines différentes, en cas de manque de souffle ou si vous constatez du sang dans le mucus.

#### 4.5 Interactions avec d'autres médicaments et autres formes d'interactions

Jusqu'à présent aucune interaction entre Kaloban et d'autres médicaments n'a été rapportée. Une étude contrôlée par placebo en double aveugle chez des volontaires sains n'a démontré aucune interaction entre Kaloban et la pénicilline V.

#### 4.6 Grossesse et allaitement

##### Grossesse

La sécurité pendant la grossesse n'a pas été établie. En raison de l'absence de données suffisantes, l'utilisation de Kaloban n'est pas recommandée pour les femmes enceintes.

##### Allaitement

La sécurité pendant la période d'allaitement n'est pas établie. En raison de l'absence de données suffisantes, l'utilisation de Kaloban n'est pas recommandée pendant l'allaitement.

##### Fertilité

Il n'existe pas de données sur la fertilité.

#### 4.7 Effets sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines

Les effets sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines n'ont pas été étudiés.

#### 4.8 Effets indésirables

L'évaluation des effets indésirables est basée sur leur fréquence comme listée ci-dessous :

Très fréquent :	plus de 1 patient sur 10
Fréquent :	moins de 1 patient sur 10, mais plus de 1 patient sur 100
Peu fréquent :	moins de 1 patient sur 100, mais plus de 1 patient sur 1.000
Rare :	moins de 1 patient sur 1000, mais plus de 1 patient sur 10.000
Très rare :	moins de 1 patient sur 10.000, ou bien inconnu

La liste des effets indésirables mentionnés ci-dessous comprend tous les effets qui sont survenus pendant un traitement avec Kaloban, y compris les réactions qui se sont produites suite à un dosage supérieur ou une utilisation prolongée.

##### **Affections respiratoires, thoraciques et médiastinales**

rare : léger saignement du nez

##### **Affections gastro-intestinales**

peu fréquent : troubles gastro-intestinaux légers (diarrhées, douleurs épigastriques ou des nausées)

rare : léger saignement des gencives

##### **Affections hépatobiliaires**

Le rapport causal des troubles fonctionnels hépatiques avec la prise de Kaloban n'a pas été confirmé. La fréquence est indéterminée.

##### **Affections de la peau et du tissu sous-cutané/ Affections du système immunitaire**

rare : des réactions d'hypersensibilité (réactions de type I avec exanthème (éruption cutanée aiguë), urticaire, démangeaisons de la peau et des muqueuses ; réactions de type II avec la formation d'anticorps)

très rare : des réactions anaphylactiques ou des réactions similaires avec gonflement du visage, dyspnée et baisse de la pression sanguine

Déclaration des effets indésirables suspectés

La déclaration des effets indésirables suspectés après autorisation du médicament est importante. Elle permet une surveillance continue du rapport bénéfice/risque du médicament. Les professionnels de santé déclarent tout effet indésirable suspecté via le système national de déclaration :

Agence fédérale des médicaments et des produits de santé

[www.afmps.be](http://www.afmps.be)

Division Vigilance :

Site internet : [www.notifieruneffetindesirable.be](http://www.notifieruneffetindesirable.be)

E-mail : [adr@fagg-afmps.be](mailto:adr@fagg-afmps.be)

#### **4.9 Surdosage**

Jusqu'à présent aucun cas de surdosage n'a été rapporté.

### **5. PROPRIETES PHARMACOLOGIQUES**

#### **5.1 Propriétés pharmacodynamiques**

Classe pharmacothérapeutique : Remède contre la toux et le rhume,

code ATC : R 05

Des expériences avec des animaux de laboratoire ont démontré une inhibition du comportement pathologique (symptômes de maladie non spécifiques survenant dans le contexte d'une infection) et des propriétés anti-oxydantes après administration orale de l'extrait à des souris.

In vitro, les effets suivants ont été démontrés pour Kaloban:

Stimulation des mécanismes de défense non spécifique:

- stimulation de la fréquence des mouvements des cils des cellules épithéliales,
- modulation de la synthèse d'interféron et de cytokines pro-inflammatoires,
- stimulation de l'activité des cellules NK,
- stimulation des phagocytes, expression des molécules d'adhérence, chimiotaxie.

Effets antimicrobiens:

- des propriétés antibactériennes directes modérées et antivirales,
- augmentation/ inhibition de l'adhésion des streptocoques A aux cellules épithéliales/desquamées vivantes,
- inhibition de  $\beta$ -lactamase.

Propriétés cytoprotectives:

- inhibition de l'élastase leucocytaire humaine,
- propriétés anti-oxydantes

#### **5.2 Propriétés pharmacocinétiques**

Non applicable.

#### **5.3 Données de sécurité préclinique**

Les données non cliniques ont montré que Kaloban ne présente pas de danger pour les êtres humains.

Dans une étude de toxicité reproductive chez le rat (étude segmentée I et II combinée), aucun changement de la fertilité et du développement embryonnaire ou fœtale n'a été observé.

### **6. DONNEES PHARMACEUTIQUES**

#### **6.1 Liste des excipients**

Maltodextrine, xylitol, glycérol 85%, acide citrique, sorbate de potassium, gomme xanthane, aqua purificata.

## **6.2 Incompatibilités**

Sans objet.

## **6.3 Durée de conservation**

La durée de conservation de Kaloban sirop est de 3 ans.

Après l'ouverture la durée de conservation des flacons est de 6 mois.

A l'attention du patient :

Kaloban sirop étant un produit naturel des variations légères de couleur et de goût peuvent se produire.

## **6.4 Précautions particulières de conservation**

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

## **6.5 Nature et contenu de l'emballage extérieur**

Flacons en verre brun ambré, avec verseur doseur (PE), capuchon vissant (PP) et un gobelet gradué (PP), en emballage de 100 ou 200 ml.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

## **6.6 Précautions particulières d'élimination**

Pas d'exigences particulières.

Tout médicament non utilisé ou déchet doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

## **7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE**

Dr. Willmar Schwabe GmbH & Co. KG,  
Willmar-Schwabe-Straße 4,  
D-76227 Karlsruhe,  
Allemagne  
Courrier électronique : [info@schwabepharma.com](mailto:info@schwabepharma.com)

## **8. NUMERO DE LA REGISTRATION DE MISE SUR LE MARCHE**

BE-TU356395

## **9. DATE DE PREMIERE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION**

Date de première autorisation : 18/12/2009

Date du dernier renouvellement : 01/04/2016

## **10. DATE DE MISE A JOUR DU TEXTE**

Date d'approbation du texte : 05/2025